

**Comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station****COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ****Tenue le 4 novembre 2016 à 13 h 30****Au LET d'Hébertville-Station****100, Rang 9 Sud, Hébertville-Station****Présences :**

M. Hamid Benouanass, conseiller d'Hébertville-Station, représentant de la municipalité locale où est situé le LET

M. Marco Bondu, organisme de bassin versant du Saguenay, organisme régional voué à la protection de l'environnement

Mme Monique Laberge, présidente du conseil d'administration, Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, représentant de l'exploitant/propriétaire

M. Serge Pilote, président de l'Association des propriétaires du Lac Bellevue, groupe local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement

M. Yvan Thériault, conseiller de Saint-Bruno, représentant de la municipalité où est situé le chemin du LET

M. Léon Maltais, représentant des citoyens d'Hébertville-Station, municipalité où est situé le LET

Personnes-ressources :

Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Dominic Simard, responsable des lieux d'enfouissement de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

M. Jonathan Ste-Croix, directeur des opérations, infrastructures et équipements de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Absences :

M. Louis Ouellet, maire de L'Ascension de N.S., représentant de la MRC où est situé le LET

M. Gilles Fortin, représentant des citoyens de Saint-Bruno, municipalité où est situé le chemin du LET

1. Mot de bienvenue

M. Serge Pilote, souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pilote fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Accueil des membres.
2. Présentation de la démarche sociale dans le cadre de l'entente Saguenay.
3. Présentation sur les options d'agrandissement.
4. Levée de l'assemblée.

Il explique aux membres pourquoi il a demandé une rencontre spéciale du comité. Dans le cadre des démarches pour l'agrandissement du site, il participe aux activités de consultation publique et croit que le comité de vigilance doit avoir toute l'information qui est disponible dans le dossier de Saguenay. Il souligne que c'est actuellement très préoccupant pour les villégiateurs du Lac Bellevue.

3. Présentation de la démarche sociale

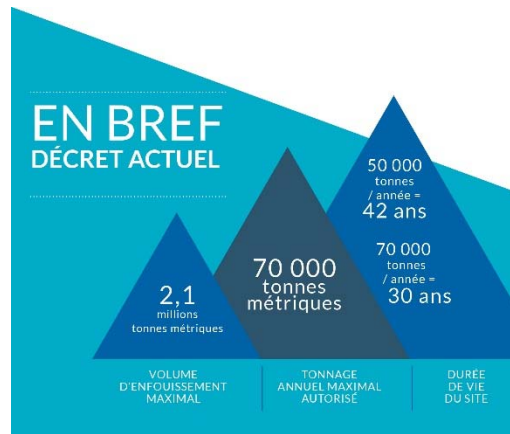
Mme Stéphanie Fortin, directrice des communications de la RMR et secrétaire du comité présente les grandes lignes de la stratégie de consultation publique dans le cadre des démarches visant l'agrandissement et l'arrivée des déchets de Saguenay. Elle précise que, suite aux deux soirées d'information présentées en mai dernier, une série d'ateliers thématiques se déroulent cet automne dans le but :

- d'identifier les préoccupations et les contraintes perçues par les participants;
- formuler des pistes d'amélioration et des hypothèses de bonification du projet;
- prendre en note les questions qui seront répondues à travers les études;
- informer les citoyens des suivis qui seront apportés.

Elle précise que dans le cadre de ces démarches, la RMR s'est alliée d'un animateur indépendant, M. Camil Laforge, afin d'assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET. Elle souligne que déjà deux ateliers thématiques ont eu lieu, soit celui sur le PGMR et celui sur l'agrandissement. Les ateliers à venir sont ceux sur les nuisances et le transport. Elle profite de l'occasion pour rappeler aux membres du comité l'importance de leur présence dans cette démarche et les invite à participer aux deux autres ateliers en grand nombre.

4. Présentation atelier agrandissement

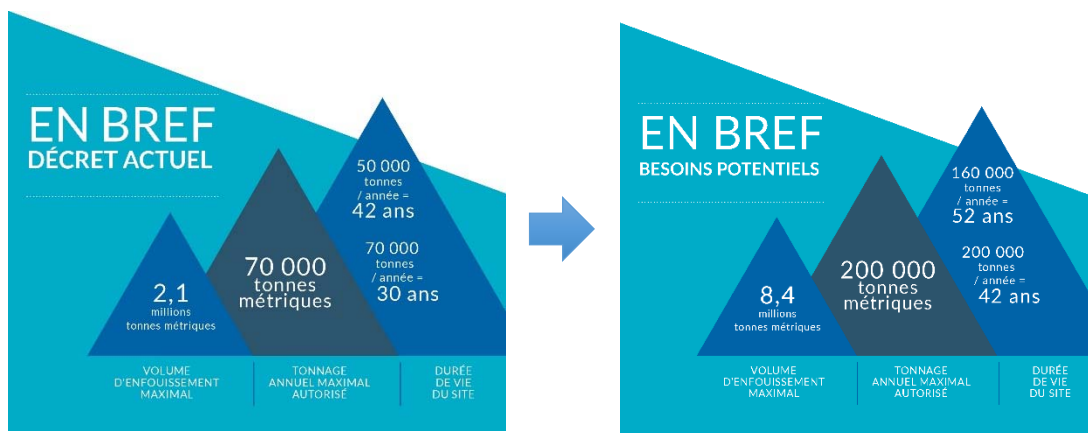
M. Jonathan Ste-Croix fait la présentation intégrale de l'atelier sur l'agrandissement le 26 octobre dernier.



Situation future

- La quantité totale à enfouir à Saguenay est, selon les données préliminaires de 105 000 tonnes par année.
- Ajouté aux 55 000 tonnes du Lac-Saint-Jean, c'est donc dire que le LET d'Hébertville-Station devra accueillir quelque 160 000 tonnes de matières résiduelles annuellement.
- Pour maintenir la durée de vie du site, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'accueil du LET.
- Dans les prochaines années des sites de traitement de matériaux de construction, rénovation et démolition (non contaminés) devraient venir à leur fin de vie utile.
- Nous devons donc considérer ce tonnage dans nos prévisions (au moins 25 000 tonnes à confirmer avec le ministère).
- À cela s'ajoute un facteur de sécurité de 10 % afin de répondre à un surplus temporaire de matières à enfouir.





M. Pilote se demande si le site existant pourrait être modifié, c'est-à-dire en prenant davantage dans l'empreinte actuelle? M. Ste-Croix répond que c'est impossible, qu'il faut modifier le décret que nous avons pour le faire.

Mme Laberge précise aux fins de compréhension que même si le décret permet l'enfouissement de 70 000 tonnes, c'est plutôt 55 000 tonnes qui sont enfouies actuellement? M. Ste-Croix répond que le décret autorise un maximum de 70 000 tonnes par année, mais que ce n'est pas l'objectif de l'atteindre nécessairement. Mme Laberge se demande si la RMR a un scénario optimiste qui prend en compte le détournement de l'enfouissement des matières organiques tant au Lac-Saint-Jean qu'au Saguenay ? M. Ste-Croix répond que non pour le moment, mais qu'effectivement il y a des possibilités que des scénarios soient présentés en ce sens. M. Guy Ouellet ajoute que malgré tout, il faut quand même se garder un facteur de sécurité en raison de l'activité économique. M. Ste-Croix insiste sur le fait que des possibles catastrophes naturelles puissent arriver telles que des inondations ou des feux qui feraient en sorte qu'une quantité plus grande de matières soient acheminées au site. Il est donc prudent de se planifier en conséquence. M. Ouellet termine en mentionnant que de toute façon, ces chiffres seront challengés par le ministère.

M. Ste-Croix poursuit :

Critères de sélection des zones d'agrandissement

- Environnementaux /réglementaires
 - REIMR
 - Ministère de l'Environnement
- Sociaux
- Techniques / économiques

La RMR a identifié plusieurs zones au pourtour du LET à étudier :



Certaines zones ont été exclues d'entrée de jeu pour les raisons suivantes :

Zone 4 : Destruction d'une grande superficie du milieu humide.

Zone 5 :

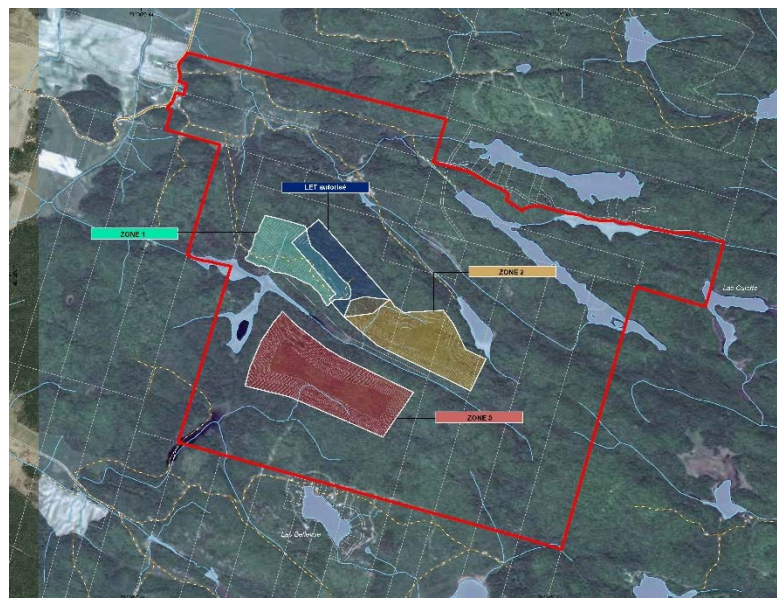
- Zone couverte à environ 30 % par un milieu humide.
- La topographie accidentée et prononcée du terrain dans le secteur de la zone 5 entraînant des difficultés techniques.
- Potentiel de percées visuelles semble plus important.

Zone 6 : Percées visuelles majeures.

Les zones 1, 2 et 3 :

- Présentent un plus grand potentiel que les autres aux fins d'analyse.
- La superficie et les limites de ces zones ne sont pas encore définies de façon finale.
- Les limites présentées sont des limites d'étude et servent seulement à des fins d'évaluation du potentiel final.
- Un agencement entre les différentes zones est possible.

Caractéristiques des zones d'étude



Zone 1

Située au nord-ouest du LET actuel

Caractéristiques techniques	Caractéristiques sociales
• Accès au site préservé • Mise à niveau de la filière de traitement • Exploitation en continuité du site actuel • Peu de milieux humides • Écran visuel et sonore naturel à l'ouest • Bâtiments à près de 400 mètres • Superficie approximative de 100 000 m² (10 ha) • Ajout de 7 ans à la durée de vie actuelle	

Zone 2

Située au sud-est du LET actuel

Caractéristiques techniques	Caractéristiques sociales
• Accès au site préservé • Peu de milieux humides • Exploitation en continuité du site actuel • Mise à niveau de la filière de traitement • Bâtiments à près de 900 mètres • Écran visuel naturel à l'est • Superficie approximative de 250 000 m² (25 ha) • Ajout de 16 ans à la durée de vie actuelle	

Zone 3

Située au sud du LET actuel

Caractéristiques techniques	Caractéristiques sociales
• Accès au site préservé avec ajout d'une voie d'accès • Peu de milieux humides • Mise à niveau de la filière de traitement • Bâtiments à près de 400 mètres • Topographie peu accidentée • Superficie approximative de 420 000 m² (42 ha) • Ajout de 24 ans à la durée de vie actuelle	

M. Pilote se demande si la zone qui sera choisie au final sera évaluée par l'environnement? M. Ste-Croix répond que oui, absolument. M. Pilote demande si ce sera les 6 zones qui seront évaluées? M. Ste-Croix répond que non. D'emblée, selon les critères connus, la RMR s'est auto-régulée en enlevant les zones 4, 5 et 6, car elles ne correspondaient pas à plusieurs critères environnementaux et réglementaires. C'est pourquoi on parle maintenant de 3 zones.

Mme Laberge se demande pourquoi la zone 3 est décollée du LET actuel? M. Ste-Croix répond que c'est en raison d'un ruisseau qui passe entre les deux. Mme Laberge se demande si un agrandissement de ce genre ne serait pas considéré comme un nouveau site? M. Ste-Croix répond que non, la seule différence est au niveau du fond de post-fermeture. En effet, un nouveau fond devra être ouvert au moment de commencer l'opération de cette zone. Il spécifie que la zone complète quand même le LET actuel même si elle n'est pas contiguë. L'utilisation du chemin d'accès et des équipements de traitement demeure, comme pour les zones 1 et 2.

M. Thériault se demande si la zone 3 est plus basse que le site actuel et des autres zones à l'étude? M. Ste-Croix répond que oui, effectivement elle est approximativement à 196 mètres. M. Thériault se demande à quelle distance elle se situe du Lac Bellevue? M. Ste-Croix répond qu'elle est à 400 mètres. Il précise que compte tenu du dénivelé plus bas et de la proximité du Lac Bellevue, il faut demeurer prudent dans cette zone pour les percées visuelles.

M. Pilote se demande si la RMR a fait une étude sur l'écoulement des eaux sur la zone 3? M. Ste-Croix répond que non, ce n'est pas encore fait, mais que ça viendra. Il explique que les eaux souterraines seront étudiées dans le cadre d'étude plus raffinée.

M. Bondu apporte un complément d'information en soulignant que l'ajout de 7 ans d'enfouissement dans la zone 1 signifie 7 fois 200 000 tonnes par année? M. Ste-Croix répond que oui.

M. Thériault se demande si la RMR ne pourrait pas tasser un peu vers la droite la zone 3 afin de tenter d'éliminer un peu d'inconvénients au Lac Bellevue? M. Ste-Croix répond que les zones seront raffinées davantage, mais que la topographie du terrain ne le permettrait pas puisqu'il y a une montagne de 30 mètres à la droite de la zone et que par conséquent cela rendrait l'exercice difficile et exigerait beaucoup de dynamitage.

M. Ste-Croix présente le tableau récapitulatif :

<u>Secteur</u>	<u>Volume (m³)</u>	<u>Superficie (m²)</u>	<u>Nb d'années*</u>
<u>LET actuel</u>	<u>2 500 000</u>	<u>196 815</u>	<u>10.5</u>
<u>Zone 1</u>	<u>1 850 000</u>	<u>108 950</u>	<u>8</u>
<u>Zone 2</u>	<u>4 500 000</u>	<u>265 495</u>	<u>19</u>
<u>Zone 3</u>	<u>6 500 000</u>	<u>423 410</u>	<u>27.5</u>

Il présente ensuite une carte montrant les distances de chacune des zones par rapport aux habitations voisines.



M. Guy Ouellet souligne que plusieurs études sont en chantier sur chacune des zones, dont celles sur l'intégration visuelle, l'arpentage et l'hydrogéologie.

M. Pilote demande quel sera le choix de la RMR et quel sera son critère de sélection finale? M. Ouellet répond que ce sera la somme de toutes les études et des démarches sociales qui aideront à la prise de décision finale. M. Pilote exprime sa réserve face à la considération des arguments des citoyens dans le choix de la zone. M. Ste-Croix souligne que ce sera très important et que par le passé, la RMR a déjà fait des choix pour répondre à la volonté des citoyens. Il rappelle que le chemin d'accès au départ ne devait pas emprunter la voie actuelle. Le tracé initial devait coûter environ 800 000 \$. Mais à la demande des agriculteurs locaux qui ont exprimé ne pas souhaiter le morcellement de leurs terres, la RMR a changé sa trajectoire pour emprunter une route qui respectait davantage les limites de lots. Cet exercice aura coûté plus de 3 millions. M. Ouellet conclut en disant que les citoyens ont réellement leur mot à dire. M. Ouellet invite M. Pilote à exprimer ses craintes au conseil d'administration. M. Pilote se demande pourquoi puisque ces propos sont déjà notés dans le procès-verbal du comité de vigilance. M. Bondu explique que ce n'est pas le même processus et qu'il aurait plus de chance en s'adressant directement aux élus.

M. Pilote manifeste son mécontentement en disant que même si le tonnage diminuait, ça ne changerait rien. Le site existerait quand même. Il se préoccupe des impacts sur le Lac Bellevue et l'arrivée des tonnes supplémentaires. Il mentionne que la MRC s'était engagée dans le cadre des audiences sur le site à faire de ce territoire un refuge biologique. Il se demande ce qui s'est passé. Pourquoi l'engagement n'a pas été tenu. La RMR demande trois fois plus de tonnage alors que les résidents du Lac Bellevue subissent déjà des préjudices. Il spécifie que la RMR aura certainement des comptes à rendre. Il s'inquiète beaucoup et pense à déménager. Il croit que la RMR ne considère rien.

M. Ouellet explique que la RMR avait aussi l'engagement de créer une réserve naturelle autour du Lac d'aqueduc d'Hébertville-Station, mais que la RMR a été contrainte de laisser tomber. M. Ste-Croix précise que les gens au ministère qui s'occupent de la division de la conservation n'ont pu permettre la création de cette réserve puisque c'était un engagement pris dans le cadre des audiences du BAPE alors que ça doit être un acte volontaire du propriétaire.

M. Bondu se demande qu'est-ce qui s'est passé depuis la première présentation où l'intention était de creuser plus profond et d'élargir le site actuel? Il se dit étonné de voir les trois zones et un agrandissement de la sorte. M. Ste-Croix explique que dans le cadre de l'étude hydrogéologique, des quantités d'eau ont été découvertes en surface et que l'apparence de nappe perchée a fait en sorte que l'élévation du fond a été limitée à environ 190 mètres. Par contre, il précise que dans le scénario de la demande de modification de décret, certaines cellules seront légèrement élargies tout en conservant le même volume total. M. Pilote réitère son point de vue à l'effet que, peu importe, la volonté des citoyens, la RMR va quand même enfouir à cet endroit.

M. Bondu se demande pourquoi la projection est maintenant de 52 ans alors qu'au départ il était question de 42 ans? M. Ste-Croix indique que la volonté est minimalement de 42 ans avec 200 000 tonnes afin de conserver la même durée de vie prévue initialement dans le projet pour la population jeannoise. Mais avec la quantité actuelle de déchets enfouis, c'est-à-dire 160 000 tonnes le site aurait effectivement une durée de vie d'environ 52 ans.

M. Thériault se demande si le lixiviat pourra être traité? M. Ste-Croix répond que toutes ces informations devront être validées et étudiées. Devrons-nous ajouter un ou deux bassins de traitement? C'est à voir et analyser prochainement dans le raffinement de nos études. Mais a priori oui le lixiviat pourra être traité, car le front des déchets ne sera pas plus grand.

M. Maltais se demande à combien de mètres se situe le lac en T de la zone 1? Il a l'impression que d'un point de vue environnemental, la zone 3 serait meilleure et s'éloignerait des lacs.

M. Ste-Croix avance que le lac en T sera analysé, mais que selon ses connaissances préliminaires, ce lac ne serait pas très profond.

M. Pilote demande si la RMR a évalué l'impact de la zone 3 sur une écluse de castor qui se trouverait à proximité? Il mentionne que cette écluse doit faire 15 pieds de haut. M. Ste-Croix dit connaître l'existence de quelques écluses dans le secteur? On se demande si on parle de la même écluse.

Mme Laberge demande si la RMR a regardé la possibilité d'aller un peu dans la zone 1 et 2? M. Ste-Croix répond que oui, les études se raffinent.

M. Thériault se demande si la RMR a un plan B? Qu'elle aurait possiblement intérêt à regarder pour l'installation d'un incinérateur? M. Bondu lui répond qu'un incinérateur, ce n'est pas une solution qui s'inscrit en droite ligne avec les objectifs de réduction et de détournement, car un tel équipement a besoin de beaucoup de déchets. En effet, il souligne que pour faire fonctionner un incinérateur on veut beaucoup de déchets et que, sans faire de jeux de mots, les objectifs de réduction s'envolent en fumée. Mme Laberge est d'accord avec cette affirmation et qu'objectivement il faut s'afférer à sortir le plus de matières possible de l'enfouissement. M. Pilote répond en mentionnant que malgré les bonnes intentions de s'attaquer à cela, le site allait se remplir quand même et remet en doute la pertinence d'une telle démarche sociale. Elle souligne le travail de la RMR en ce sens. Elle mentionne que la RMR est capable de faire beaucoup de choses. Il faut viser la filière du réemploi, sortir les matières organiques. C'est la direction à prendre. Elle rappelle à M. Pilote que si la RMR était une entreprise privée, il n'aurait certainement pas la chance de s'exprimer comme il le fait aujourd'hui. Mme Laberge demande à la RMR combien de temps est nécessaire pour la prise de décision finale.

M. Ste-Croix répond que c'est difficile à dire, mais possiblement quelque part en début 2017.

M. Pilote aurait une autre question à poser à la RMR concernant les plates-formes de compostage. Où seront-elles ? M. Ouellet répond que la RMR caractérise actuellement son gisement pour connaître exactement le tonnage de matières organiques sur le territoire. Il dit également que l'équipe aura à élaborer un scénario pour les plates-formes, mais qu'à l'évidence l'optimisation des sites de la RMR sera considérée dans la réflexion. Est-ce que ce sera trois? Deux? Est-ce que Saguenay embarquera avec nous dans un projet? Il devra y avoir des discussions régionales. Rien n'est encore arrêté. M. Bondu se demande si la RMR a eu des discussions avec l'UPA pour le compost? M. Ouellet répond que oui dans le cadre des consultations sur le PGMR. Il dit que le compost ne sera pas en très grande quantité. Mme Fortin précise que selon les études préliminaires le compost du Lac-Saint-Jean comblerait les besoins de trois fermes seulement.

M. Bondu souligne qu'il croit que la zone 3 semble être dans un autre bassin versant. M. Pilote dit que les petits ruisseaux coulent vers Hébertville-Station. M. Bondu demande également à ce que les goélands soient analysés pour la zone 3. M. Pilote mentionne qu'il devrait envoyer une résolution au CA de la RMR contre la zone 3.

M. Pilote demande également qu'un suivi constant soit fait au comité de vigilance. M. Bondu spécifie que plusieurs rencontres seront nécessaires pour suivre l'évolution. M. Pilote veut également que soit spécifié dans le procès-verbal que son implication est totalement bénévole, qu'il ne reçoit pas d'argent pour venir ici. Le comité est d'accord de le mentionner sur tous les comptes rendus des rencontres ultérieures.

Mme Fortin spécifie aux membres qu'aucune rencontre n'avait été planifiée pendant l'automne en raison des ateliers thématiques auxquels elle souhaiterait une participation des membres du comité de vigilance. Justement étant donné l'implication bénévole, la RMR avait cru bon de ne

pas surcharger les membres de demandes de rencontres. Elle réitère l'importance de leur présence dans les ateliers. Mme Laberge réitère sa demande, combien de temps la RMR aurait

besoin pour prendre ses décisions finales? Mme Fortin, propose aux membres d'envoyer un échéancier des démarches.

M. Pilote se demande s'il faut faire un BAPE pour la modification du décret? M. Ste-Croix répond que non. M. Benouanas se demande quand le premier camion de Saguenay arrive au site? M. Ouellet répond que ce sera le 1^{er} décembre 2017. Mme Laberge se demande si la modification de décret est quelque chose de difficile? M. Ouellet répond qu'il faut en quelque sorte refaire une petite étude d'impact en revoyant toutes les études et les mettre à jour avec les nouvelles données. Le dépôt de cette demande se fera sous peu et la RMR prévoit environ 6 à 8 mois pour l'analyse.

Mme Laberge se demande si Larouche est un enjeu politique? M. Ouellet répond que Larouche est dans l'entente signée en novembre dernier.

M. Thériault se demande si la RMR avait planifié chauffer au biogaz ses bâtiments? M. Ste-Croix répond que la demande d'énergie pour le chauffage du bâtiment serait trop faible par rapport à l'énergie que le biogaz peut fournir d'autant plus que l'installation d'un équipement semblable est onéreuse. Aussi, ça prend entre 4 et 5 ans d'enfouissement pour générer suffisamment de biogaz pour arriver à le capter adéquatement et l'utiliser.

M. Pilote se demande ce que la RMR va faire si elle n'arrive pas à obtenir le décret après que Saguenay ait commencé à venir au LET? M. Ouellet répond que c'est une possibilité, mais que la RMR travaille pour faire un projet qui se réalisera.

Mme Laberge conclut en disant que les communications aux citoyens doivent être fixées sur les bénéfices que la saine gestion des matières résiduelles peut leur rapporter.

5. Prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre est à confirmer. Il est convenu que les membres seront informés par courriel de l'échéancier.

6. Levée de la rencontre

L'assemblée est levée à 15 h 40.

Stéphanie Fortin

Secrétaire du comité de vigilance – LET d'Hébertville-Station

Directrice des communications – Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean